

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document BE-BIO-01.056-0004956.2023.001		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom La Malterie du Chateau sa. Adresse 94, rue de Mons 7970 Belœil Pays Belgique Code ISO BE	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTISYS (BE-BIO-01) Adresse Square de Meeûs - De Meeûssquare 35, 1000, Bruxelles Pays Belgique Code ISO BE	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation • Exportation 		
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique 		
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.		
I.7 Date, lieu Date 13 décembre 2023 09:04:07 +0100 CET Lieu Bruxelles (BE)	Nom et signature CERTISYS	I.8 Validité Certificat valable du 13/12/2023 au 31/03/2026

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	FR: Céréales NL: Granen DE: Getreide EN: Cereals		Biologique
	FR: Denrées alimentaires transformées NL: Verwerkte landbouwproducten DE: Verarbeitete landwirtschaftliche Erzeugnisse EN: Processed agricultural products for use as food		Biologique
	FR: Produits à base de céréales NL: Producten op basis van granen DE: Getreide und Getreideprodukte EN: Cereals and cereal products		Biologique
	FR: Transformation et Conditionnement de produits à base de céréales NL: Verwerking en Herverpakken van producten op basis van granen DE: Verarbeitung und Abpackung von getreide und getreideprodukte EN: Processing and Packaging of cereals and cereal products		Biologique
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
Adresse ou géolocalisation	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
LA MALTERIE DU CHATEAU SA (Certisys Ref: 21229_S3453506) Rue de Mons (Bel), 94 7970 Beloeil	Distribution / Mise sur le marché		
LA MALTERIE DU CHATEAU SA (Certisys Ref: 21229_S3453506) Rue de Mons (Bel), 94 7970 Beloeil	Exportation		
LA MALTERIE DU CHATEAU SA (Certisys Ref: 21229_S3453506) Rue de Mons (Bel), 94 7970 Beloeil	Importation		
LA MALTERIE DU CHATEAU SA (Certisys Ref: 21229_S3453506) Rue de Mons (Bel), 94 7970 Beloeil	Préparation		
La Malterie du Château (Certisys Ref: 21229_S3453806) Route de Wallonie (G.), 4 7011 Mons	Distribution / Mise sur le marché		
La Malterie du Château (Certisys Ref: 21229_S3453806) Route de Wallonie (G.), 4 7011 Mons	Exportation		
La Malterie du Château (Certisys Ref: 21229_S3453806) Route de Wallonie (G.), 4 7011 Mons	Importation		
La Malterie du Château (Certisys Ref: 21229_S3453806) Route de Wallonie (G.), 4 7011 Mons	Préparation		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	Nom de l'organisme d'accréditation BELAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2023/07/Accreditation-BELAC-093-PROD-V11.pdf
	II.9 Autres informations
	Certisys Ref: 21229

DÉLIVRÉ